

Bourse Direct

Assemblée Générale du 7 mai 2015

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

FIDORG AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

FIDORG AUDIT
43, boulevard Haussmann
75009 Paris
S.A. au capital de € 124.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Caen

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Bourse Direct

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société E-Viel

Nature et objet :

Avenant à la convention de souscription du prêt subordonné de 14 millions d'euros.

Modalités :

Le conseil d'administration de la société E-Viel en date du 21 décembre 2012 a octroyé un prêt subordonné de 14 millions d'euros à votre société, pour une durée indéterminée, et rémunéré au taux d'intérêt de 3,8 % par an. La convention a été signée entre les deux sociétés le 28 décembre 2012.

Le conseil de surveillance de votre société en date du 17 novembre 2014 a autorisé une modification du taux d'intérêt du prêt subordonné soit 2,8 % par an à partir du 1^{er} juillet 2014.

Les charges d'intérêts comptabilisées sur l'exercice 2014 s'élèvent à 461 615 euros.

Administrateurs concernés : M^{me} Dominique VELTER, M^{me} Catherine NINI, M. William WOSTYN.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société E-Viel

Nature et objet :

Garantie à première demande de la société E-Viel en faveur de votre société.

Modalités :

La société E-Viel s'est engagée à soutenir financièrement votre société jusqu'à hauteur d'un montant d'une créance enregistrée au bilan de votre société. Cette garantie reçue, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, a été autorisée par votre conseil d'administration du 13 mars 2007.

Administrateurs concernés : M^{me} Dominique VELTER, M^{me} Catherine NINI et M. William WOSTYN.

2. Avec la société VIEL & Cie

a) Nature et objet :

Garantie de passif donnée par votre société en faveur de la société VIEL & Cie.

Modalités :

Dans le cadre de la cession par votre société à la société VIEL & Cie de sa participation dans Arpège Finances, votre société a octroyé une garantie de passif à la société VIEL & Cie. Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 30 août 2007.

b) Nature et objet :

Convention de « cash-pooling » conclue avec la société VIEL & Cie.

Modalités :

Votre conseil d'administration en date du 17 juillet 2013 a autorisé la mise en place d'un compte courant de trésorerie entre votre société et la société VIEL & Cie. Ce compte courant est rémunéré au taux Eonia plus une marge de 0,25 %.

Au 31 décembre 2014, l'avance en compte courant de votre société consentie à la société VIEL & Cie s'élève à 4 371 euros. Les produits d'intérêts comptabilisés pour l'année s'élèvent à 66 832 euros.

Administrateurs concernés : M. Patrick COMBES, M^{me} Catherine NINI, M. Christian BAILLET.

3. Avec la société VIEL et Compagnie Finance

Nature et objet :

Bail commercial avec effet rétroactif au 21 décembre 2008 entre la société VIEL et Compagnie Finance et votre société, de sous-location d'un immeuble situé au 247, boulevard Pereire à Paris (17^e). Les locaux, objets du bail, représentent une surface de 1.171 m².

Modalités :

Votre conseil d'administration en date du 12 février 2010 a autorisé la signature d'un bail avec effet rétroactif au 21 décembre 2008 et échéance le 10 décembre 2015.

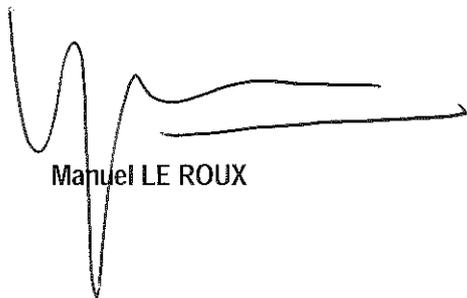
Au titre de l'année 2014, les charges (hors taxes) de loyers et de charges locatives facturées par la société VIEL et Compagnie Finance se sont élevées à 861 028 euros. Le loyer des emplacements de stationnement s'est élevé à 12.505 euros.

Administrateurs concernés : M. Patrick COMBES, M^{me} Dominique VELTER, M^{me} Catherine NINI.

Paris et Paris-la Défense, le 12 mars 2015

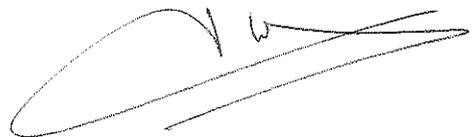
Les Commissaires aux Comptes :

FIDORG AUDIT



Manuel LE ROUX

ERNST & YOUNG Audit



Marc CHARLES